



République Française

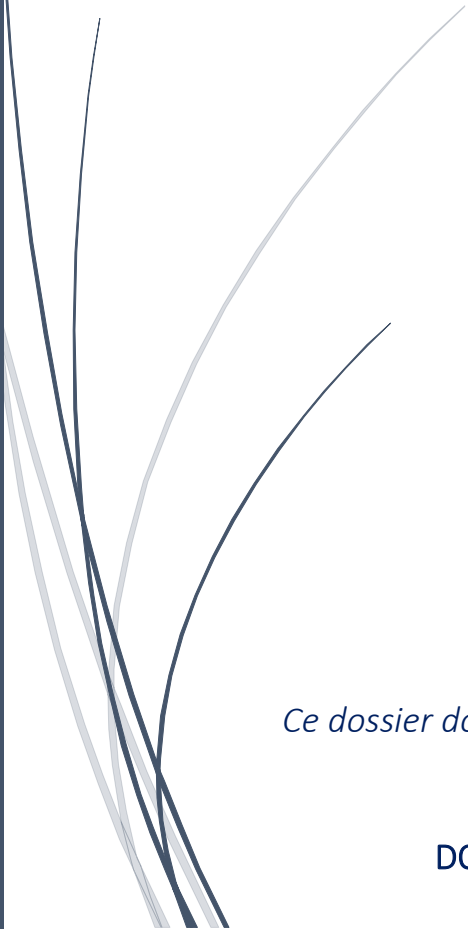
Région Auvergne-Rhône-Alpes – Département de l'Isère
Arrondissement de La Tour-du-Pin



DOSSIER DEMANDE SUBVENTION COMMUNALE

ASSOCIATIONS

Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association



*Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention
auprès de la commune.*

**DOCUMENT A NOUS RETOURNER IMPERATIVEMENT
AVANT LE 31 DECEMBRE 2022**

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association :	
Nom du président	
Prénom :	
Téléphone :	
Adresse mail :	

INFORMATIONS

 Aucune subvention ne pourra être accordée si le statut déposé en sous-préfecture et en mairie n'est pas à jour.

Votre association a-t-elle un caractère éducatif : OUI NON
Si oui descriptif (effectif, activités...) :

.....
.....

Votre association a-t-elle une ou des manifestations inscrites au calendrier des fêtes :
OUI NON

Cette (ou ces) manifestations s'adresse(nt) t'elle(s) à l'ensemble de la population de la commune :
OUI NON

Votre association est-elle impliquée dans les manifestations organisées par la municipalité :
OUI NON

Si oui préciser :

.....
.....

Votre association a-t-elle des manifestations ayant un impact à l'extérieur de la commune :
OUI NON

Si oui préciser :

.....
.....

Votre association a-t-elle bénéficiée l'année dernière d'une (de) subvention(s) d'une autre (d'autres) collectivité(s) :

OUI NON

Si oui montant et collectivités :

.....
.....

Votre association a-t-elle des projets pour l'année à venir :

OUI NON

Si oui préciser :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Votre association bénéficie t-elle de mise à disposition de matériels et de locaux :

OUI NON

	OCCASIONNEL	PERMANENT
Salle Henri Coppard		
Salle annexe		
Château de Demptézieu		
Salle socio-éducative		
Maison des sports		
Halle sportive		
Terrains de sport		
Courts de tennis		

Autres :

.....
.....

Montant de la subvention souhaitée pour l'année à venir : €

Pièces à fournir :

- Une copie de la dernière assemblée générale ;
- Le rapport financier (compte de gestion) de l'année A-1 ;
- Le rapport moral ou d'activité de l'année A-1 ;
- Le budget prévisionnel de l'année à venir.